



Doc. 15026
29 janvier 2020

Disparitions d'enfants réfugiés ou migrants en Europe

Amendement¹ n° 6

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5.1, ajouter les phrases suivantes:

«il importe que les enfants concernés soient dûment informés de la manière dont ces données seront utilisées; la force physique ou les pressions psychologiques ne devraient en aucun cas être utilisées pour obtenir les empreintes digitales;»

1. 2020 - Première partie de session

